

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU LOT AMONT le 28 septembre 2012 à La Canourgue

L'an deux mille douze, le 28 septembre à quatorze heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Lot Amont s'est réunie en mairie de La Canourgue, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ITIER.

Personnes présentes :

Collège des représentants des Collectivités territoriales et Etablissements publics locaux :

M. Alain GAL, *Délégué du Conseil Général de l'Aveyron au Parc Naturel Régional des Grands Causses*
M. Jean-Paul ITIER, *Délégué de St-Léger-de-Peyre au Syndicat Mixte Lot Colagne et Président de la CLE*
M. Laurent SUAU, *Délégué de Mende à la Communauté de Communes Cœur de Lozère*
M. Francis COURTES, *Président de la Communauté de Communes du Valdonnez*
Dr Jacques BLANC, *Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse*
M. Philippe ROCHOUX, *Président de la Communauté de Communes du Pays de Chanac*
M. Gilbert FRAYSSIGNES, *Président du SIAEP des vallées Serre et Olt*
M. Aimé BURLIGA, *Délégué de la Communauté de Communes des Pays d'Olt et d'Aubrac*
M. Jean-Claude FONTANIER, *Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du canton de Saint-Chély-d'Aubrac*

Membre représenté :

Mme. Andréa GOUMONT,
Conseillère régionale de Midi-Pyrénées
Mme Marjorie MASSADOR,
Conseillère générale du canton du Bleynard
M. Pierre-Marie BLANQUET,
Conseillé général du canton de Campagnac
M. Jean-François ALBESPY,
Délégué du conseil général de l'Aveyron à l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot
M. Claude CAUSSE,
Délégué de la commune de Marvejols au Syndicat Mixte Lozérien pour l'A 75
M. Philippe FLEURY DE LA RUELLE,
Délégué de Lachamp à la Communauté de Communes Terre de Randon
M. Emile CHABERT,
Délégué de Ste-Colombe-de-Peyre à la Comm. de Communes de la Terre de Peyre
M. Fernand NICOLAU,
Délégué d'Enraygues à la Communauté de Communes d'Enraygues-sur-Truyère
M. Gilbert CESTRIERES,
Délégué de la commune de Montpeyroux au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM) du canton de Laguiolle

Pouvoir à :

M. Alain GAL

Dr. Jacques BLANC

M. Jean-Claude FONTANIER

M. Robert BATUT

M. Philippe ROCHOUX

M. Laurent SUAU

M. Jean-Paul ITIER

M. Aimé BURLIGA

M. Francis COURTES

Collège des représentants des Usagers, Propriétaires riverains, Organisations professionnelles et Associations concernées :

M. Yves SOLIGNAC, *Administrateur de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron*
M. Arnaud PELLEGRIN, *Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère*
M. Laurent SUAU, *Président de la Fédération de Lozère pour la Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)*
M. Yves PIGEYRE, *Président du Comité Départemental de Canoë Kayak de la Lozère*
Mme. Valérie FERLET-BOULARD, *Chargée de mission au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E) du Rouergue*
Mme. Anne REMOND, *Chargée de missions au Conservatoire Départemental des Sites Lozériens (CDSL)*

M. Jean COUDERC, M. Laurent SUAU
Président de la Fédération d'Aveyron pour la Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)

Collège des représentants de l'Etat et Etablissements publics :

Mme. Edwige DE FERAUDY et M. Gilbert FIELBAL, *Service Biodiversité Eau Forêt, Direction Départementale des Territoires (DDT) de Lozère*
M. Jacky BURZALA, *Service Energie, Déchets et Prévention des Risques Unité Prévention des Risques, Direction Départementale des Territoires (DDT) d'Aveyron*
M. Nicolas TEFFO, *Chargé d'interventions à la délégation de Rodez de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne*
M. Yanik HERMET, *Délégation Interrégionale Languedoc-Roussillon PACA Corse de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)*
M. Yannick MANCHE, *Chargé de mission Eau et Milieux aquatiques au Parc National des Cévennes*

M. Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement DDT de la Lozère

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Nombre de Titulaires ou de Mandats | |
| collège des Elus : | 18 sur 26 |
| collège des Usagers : | 7 sur 15 |
| collège de l'Etat : | 6 sur 10 |
| Total | 31 sur 51 |

Présents à titre consultatif :

M. Lionel FABRE, *Technicien rivière au SIAH Haute Vallée du Lot*
M. Vincent LOUVEAU, *Animateur du SAGE*
Mme Natacha SALLES, *Association d'émergence du PNR Aubrac*
Mme Cécile MERLET, *Direction de l'Environnement - Conseil Général de l'Aveyron*
M. Christophe ORTH, *Chargé de missions « Quantité » à l'Entente interdépartementale du bassin du Lot*
M. Patrick GIBELIN, *Chef des services de la Communauté de Communes du Pays de Chanac*
M. Pierre-Etienne VIGUIER, *Technicien rivière au Syndicat Mixte Lot Colagne*
M. Jacques DE LA ROCQUE, *Directeur de projet CEREG Massif Central*

Personnes excusées :

M. Gérard MANDEMENT, *Délégué de Chadenet à la Communauté de Communes du Goulet Mont Lozère*
M. Rémi ANDRE, *Délégué de Montrodât à la Communauté de Communes du Gévaudan*

M. Jean-Michel LADET, *Président de la Communauté de Communes Hautes vallées du Lot et de la Serre*
M. Nicolas BESSIERE, *Délégué de Gabriac à la Communauté de Communes Bozouls Comtal*
M. Gilbert CAYRON, *Président du SIVU Assainissement Espalion St-Côme*
M. Jean PRADALIER, *Délégué d'Estaing à la Communauté de Communes d'Estaing*

M. Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Lozère
M. Le Président du Comité Départemental du Tourisme de Lozère
M. Le Président du Comité Départemental du Tourisme de l'Aveyron
M. Le Président de l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot
Mme La Présidente de l'Union Départementale des Affaires Familiales de l'Aveyron (UDAF 12)
M. Le Directeur de l'Unité de Production Centre EDF-Electricité de France
M. Le Président du Syndicat Lozérien de la Forêt Privée

Mme La Déléguée départementale de l'agence régionale de santé de la Lozère
M. Le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Lozère

M. Président de la Région Midi-Pyrénées
M. Pierre BOUGES administrateur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Ordre du jour :

- Point 1 : Installation des nouveaux membres de la CLE suite à la prise de l'Arrêté Préfectoral du 27 septembre 2012
- Point 2 : Présentation pour validation du rapport d'activités de l'année 2011
- Point 3 : Présentation de l'avant projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du lot Amont
- Point 4 : Présentation de l'évaluation environnementale du SAGE par le bureau d'études CEREG Massif Central
- Point 5 : Points d'information sur les projets en cours :
 - Les démarches pour la restauration de la continuité écologique sur le Lot lozérien
 - Présentation des plans de gestion des cours d'eau en Lozère et en Aveyron
 - Avancement du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) Lot
 - Reconnaissance du Territoire à Risque Important d'inondations (TRI) Mende-Marvejols

Après l'accueil des participants par *Jacques BLANC*, *Jean-Paul ITIER* ouvre la séance à 14 heures 00 en remerciant les membres de la CLE et les partenaires techniques pour leur présence à cette réunion. Il rappelle l'importance de cette CLE, étape charnière ayant pour but de **recueillir l'avis des membres sur l'avant projet de SAGE avant une validation du projet de SAGE prévue en décembre prochain.**

Jean-Paul Itier présente l'**ordre du jour** de la séance, joint à l'invitation du 21 août 2012.

L'ensemble des membres présents ne présente pas d'observations.

Point 1 : Installation des nouveaux membres de la CLE

Jean-Paul Itier rappelle que les élections cantonales de mars 2011 et le décès du regretté Pierre BONICEL conseiller général du canton du Blyemard ont rendu nécessaire la **modification de la composition de la CLE.**

Un **Arrêté Préfectoral** modificatif a donc été pris par M. Le Préfet de Lozère le **27 septembre 2012** (Arrêté n°2012-271-0006), et une copie a été distribuée en séance de la CLE.

Jean Paul ITIER précise l'objet des modifications :

- le Conseil Général de la Lozère est représenté par **Mme Marjorie MASSADOR**, Conseillère générale, qui s'est excusée pour cette réunion ;
- le Parc Naturel Régional des Grands Causses est représenté par **M. Alain GAL**, Vice-Président du Parc Naturel Régional des Grands Causses ;

Jean-Paul Itier, après avoir invité les participants à formuler des remarques ou questions, procède à l'**installation des nouveaux membres** de la Commission Locale de l'Eau du Lot Amont.

Point 2 :
Présentation pour validation du rapport d'activités de l'année 2011

Vincent LOUVEAU rappelle en premier lieu que l'année 2011 a été marquée par un **changement dans l'animation du SAGE**. L'animatrice *Marie GRANIER* après avoir réalisé un travail très conséquent pour l'élaboration du SAGE a mis fin à son contrat le 30 juin 2011 pour accepter un contrat dans un Parc Naturel Régional. Le Syndicat Mixte Lot Colagne, en partenariat avec le SIAH de la Haute Vallée du Lot et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont procédé, après entretiens, au recrutement le 5 décembre 2011 de *Vincent LOUVEAU* nouvel animateur du SAGE Lot Amont. Suite à quoi, *Vincent LOUVEAU* présente les **principaux thèmes** de travail de l'année 2011, parmi l'intégralité des missions retracées dans le rapport d'activités envoyé à chaque membre avec l'invitation à la réunion. *Vincent LOUVEAU* présente ensuite les perspectives pour l'année 2012 et notamment l'objectif ambitieux de valider les documents du projet de SAGE pour la fin de l'année.

Jean-Paul ITIER, Jacques BLANC et Edwige DE FERAUDY s'associent pour souligner le travail important réalisé cette année par les différents partenaires et l'animateur dans l'élaboration du SAGE permettant aujourd'hui de présenter un avant projet.

Le rapport d'activités de l'année 2011 est approuvé à l'unanimité.

Point 3 :
Présentation de l'avant projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du lot Amont

La **présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont** est téléchargeable sur la page « Actualités » du site internet du SAGE Lot Amont : <http://www.lot-amont.net/>

Avant de laisser le soin à *Vincent LOUVEAU* de présenter l'avant projet de SAGE, *Jean-Paul ITIER* et *Jacques BLANC* expriment leur volonté que la CLE puisse valider cet avant projet afin de donner une assise solide à tout le travail réalisé jusqu'à présent pour la construction du SAGE.

Vincent LOUVEAU après un bref rappel du périmètre, de l'organisation et de l'intérêt du SAGE présente les étapes d'ores et déjà réalisées et celles à venir :

- les documents « Etat des lieux initial » et « Etat des lieux - Diagnostic - Stratégie » : réalisés alors que *Marie GRANIER* était animatrice **ont été validés** par la CLE.

- Il est prévu que le projet de SAGE Lot Amont soit **validé par la CLE pour la fin de l'année**. Cette réunion de présentation de l'avant-projet est l'occasion pour les membres de la CLE de se prononcer sur le contenu des axes et recueillir des remarques éventuelles. Après enquête publique le SAGE pourra être validé et mis en œuvre. *Vincent LOUVEAU* précise que l'avant projet de SAGE devra être enrichi pour aboutir à un projet de SAGE. En effet, bien que la quasi totalité des dispositions soient rédigées il faudra préciser pour chacune d'elle des maîtrises d'ouvrages, un délai d'exécution et un chiffrage.

Vincent LOUVEAU rappelle que **douze réunions avec les partenaires** ont été nécessaires pour aboutir à cet avant projet (un comité technique, un séminaire, quatre commissions thématiques, cinq comités de rédaction, une commission SAGE).

Vincent LOUVEAU précise que l'avant projet de SAGE se décline en **cinq axes** qui sont présentés successivement :

- Axe I : Adapter les rejets aux capacités des milieux et aux besoins des usages
- Axe II : Instaurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau permettant de pérenniser la satisfaction des usages
- Axe III : Préserver et/ou améliorer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides (épuration des eaux, régulation des débits d'étiage, prévention des inondations) et les potentialités biologiques des milieux aquatiques
- Axe IV : Prévenir le risque inondation en cohérence avec l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau
- Axe V : Assurer la mise en œuvre pérenne et effective du SAGE et satisfaire les usages de l'eau

Sont repris ci-dessous les remarques, questions et débats soulevés en séance :

➤ **Axe I : Adapter les rejets aux capacités des milieux et aux besoins des usages :**

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page 4 : 3^{ème} diapositive « Identifier des secteurs prioritaires »

Francis COURTES fait part de son inquiétude quant au projet de délimitation des zones d'actions prioritaires pour l'amélioration de la qualité des eaux qui exclut les captages d'eau potable sur la commune de Saint-Etienne du Valdonnez et le projet du SIAEP du Causse de Sauveterre.

Vincent LOUVEAU précise que le futur périmètre inclus les masses d'eau dégradées, les sites de baignade (axe Lot et Colagne) auxquels il faut ajouter l'ensemble des captages d'eau potable du bassin. Ainsi, l'ensemble des périmètres des captages d'alimentation en eau potable (dont les captages d'eau potable sur la commune de Saint-Etienne du Valdonnez) est couvert par les zones d'actions prioritaires.

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page 5 : 1^{ère} diapositive « Lutter contre l'accès du bétail dans le cours d'eau en cas d'incompatibilité avec la satisfaction de certains usages »

Jean-Paul ITIER et *Pierre-Etienne VIGUIER* rappellent que les plans pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) du bassin versant pourraient servir à mettre en œuvre les actions de lutte contre l'accès du bétail dans le cours d'eau après diagnostic.

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page 5 : 1^{ère} diapositive « Réduire l'impact des décharges sauvages et des mines du Mazel »

Jacques BLANC s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour limiter la source de pollutions émanant des mines du Mazel.

Vincent LOUVEAU précise que la réhabilitation d'anciens sites miniers est compliquée et onéreuse. De plus, le contexte pour une éventuelle réhabilitation n'est pas favorable du fait que le site du Mazel n'est pas considéré comme prioritaire par l'Etat. Toutefois, cette source de pollutions doit être prise en compte au regard de l'objectif de résultat d'atteinte du bon état des masses d'eau.

Edwige DE FERAUDY complète en expliquant que les services de la DDT de la Lozère, de la DREAL Languedoc-Roussillon et le Ministère en charge de l'environnement se sont réunis pour faire le point sur l'impact de l'ancien site minier du Mazel sur la qualité des eaux du Lot et les risques sanitaires associés.

Jacques BLANC exprime le souhait que soit développé des actions visant à contenir la pollution.

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page 5 : 2^{ème} diapositive « Réaliser les travaux d'assainissement prioritaires »

Laurent SUAU exprime le souhait que les travaux d'assainissement s'accompagnent de la prise en compte de l'entretien des installations et d'une attention portée à leurs vieillissement.

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page 6 : 2^{ème} diapositive « Améliorer la gestion des effluents d'élevage en priorité sur la zone de vigilance pollutions diffuses »

Francis COURTES s'interroge sur le classement par le SDAGE Adour-Garonne du sous-bassin Bramont-Nize en zone de vigilance pollutions diffuses.

Vincent LOUVEAU après avoir souligné que le même constat a été évoqué lors des réunions de construction du SAGE précise qu'une disposition de l'avant projet prévoit de « mieux connaître les causes de ce classement ».

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page 7 : 1^{ère} diapositive « Mieux intégrer les enjeux de l'eau dans la gestion forestière »

Nicolas TEFFO estime que les dispositions envisagées (porté à connaissance, limitation des pistes forestières à proximité des berges et réduction des impacts par l'aménagement d'installations pour limiter le ruissellement, informations et sensibilisations) sont faibles au regard de l'enjeu de la gestion forestière et notamment des coupes à blanc.

Jacques BLANC mentionne qu'un levier d'actions essentiel réside dans la valorisation du petit bois.

Laurent SUAU et Pierre-Etienne VIGUIER attirent l'attention de la CLE sur l'impact de la coupe de la ripisylve et des déchets de coupe sur les milieux et le risque inondation ils soulignent également l'importance de maintenir une ripisylve adaptée au bord des cours d'eau.

Vincent LOUVEAU précise que ces différentes remarques seront prises en compte et que ce volet sera retravaillé de manière concertée avec les partenaires et les gestionnaires forestiers membres de la CLE.

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page 7 : 2^{ème} diapositive « Réduire le risque de pollutions par les produits phytosanitaires »

Jacques BLANC confirme les efforts devant être engagés par les collectivités pour réduire les traitements phytosanitaires.

Robert BATUT souligne les efforts entrepris par un nombre croissant de communes aveyronnaises pour réduire la consommation de produits phytosanitaires.

Nicolas TEFFO fait mention de l'objectif « zéro phyto » soutenu par l'Agence de l'eau dans les collectivités.

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page 7 : 3^{ème} diapositive « Rétablir ou conserver le bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines »

Francis COURTES attire l'attention de la CLE sur la grande vulnérabilité du Causse de Sauveterre aux nitrates.

Vincent LOUVEAU précise que l'avant projet de SAGE prévoit de « réaliser un diagnostic de vulnérabilité du karst aux nitrates sur le Causse de Sauveterre ».

➤ Axe II : Instaurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau permettant de pérenniser la satisfaction des usages

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page 9 : 1^{ère} diapositive « Favoriser la gestion équilibrée de la ressource en eau »

Francis COURTES souligne l'importance de lier la gestion quantitative avec la prise en compte du développement d'activités gourmandes en eau.

Laurent SUAU précise que la Chambre d'agriculture de Lozère prévoit de réaliser un recensement de tous les prélèvements.

Vincent LOUVEAU précise que l'avant projet de SAGE envisage la réalisation d'une étude visant à orienter la production des cultures vers des cultures alternatives économes en eau.

➤ Axe III : Préserver et/ou améliorer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides et les potentialités biologiques des milieux aquatiques

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page 10 : 3^{ème} diapositive « Préserver les espèces aquatiques patrimoniales du bassin »

Laurent SUAU rappelle qu'un plan national d'actions en faveur de la moule perlière est développé.

Vincent LOUVEAU précise que l'avant projet de SAGE prend compte de l'urgence à agir en faveur de cette espèce en prévoyant un programme d'amélioration des connaissances de la moule perlière et de l'écrevisse à pattes blanches dans les deux ans suivant l'approbation du SAGE.

➤ **Axe IV : Prévenir le risque inondation en cohérence avec l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau**

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page12 : 3^{ème} diapositive « Développer la connaissance et la conscience du risque »

Valérie FERLET-BOULARD attire l'attention de la CLE sur les difficultés administratives que rencontre le SAGE Tarn Amont pour développer leurs actions de communication auprès des scolaires.

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page13 : 2^{ème} diapositive « Préserver/améliorer les fonctionnalités régulatrices »

En ce qui concerne le projet d'étude sur l'impact des seuils et atterrissements sur la lame d'eau en traversé urbaine d'une commune Laurent SUAU souligne qu'une étude exploitable a été menée sur la commune de Mende après 1994 sur l'impact des seuils.

➤ **Axe V : Assurer la mise en œuvre pérenne et effective du SAGE et satisfaire les usages de l'eau**

Présentation de l'avant projet de SAGE Lot Amont : Page14 : 2^{ème} diapositive « Promouvoir une structuration à l'échelle du projet et l'adhésion des communes non adhérentes »

Jacques BLANC et Robert BATUT expriment le souhait de voir fusionner les deux syndicats qui portent le SAGE (Syndicat Mixte Lot Colagne et SIAH de la Haute Vallée du Lot) pour créer un syndicat unique à l'échelle du projet de SAGE.

Francis COURTES souhaite que cette nouvelle structure permettent effectivement de mettre en œuvre les mesures du SAGE.

Gilbert FIELBAL précise que le code de l'environnement dispose que deux tiers des communes incluses dans le périmètre du SAGE doivent composer la structure porteuse.

Edwige DE FERAUDY souhaite voire figurer au projet de SAGE la question de la révision du périmètre du SAGE pour le faire coïncider avec le périmètre du bassin versant.

Jean-Paul ITIER et Jacques BLANC expriment leur accord avec cette demande. Ils rappellent que ce sujet a fait l'objet d'un compromis entre services de l'Etat et membres du collège des élus de la CLE lors du comité technique du 23 février 2012. A cet occasion il a été convenu que la révision du périmètre du SAGE ne devait en aucun cas retarder et fragiliser la démarche d'approbation du SAGE Lot Amont. Ainsi, lors de ce comité, il été convenu d'inscrire la révision du périmètre dans une disposition du PAGD et que celle-ci soit mise en œuvre prioritairement une fois le SAGE approuvé.

➤ **Conclusion :**

Jean-Paul ITIER et Jacques BLANC constatent que l'avant projet de SAGE qui vient d'être présenté rencontre une concrète et unanime adhésion qu'ils souhaitent voir s'exprimer dans un vote. Ils précisent que les membres de la CLE ont la possibilité de faire remonter leurs éventuelles observations dans les quinze jours suivant la présente réunion.

Jean-Paul ITIER invite donc les membres de la CLE à se prononcer sur l'avant projet de SAGE

L'avant projet de SAGE est approuvé à l'unanimité

Point 4 :
Présentation de l'évaluation environnementale du SAGE par le bureau d'études CEREG MASSIF CENTRAL

La **présentation de l'évaluation environnementale du SAGE Lot Amont** est téléchargeable sur la page « Actualités » du site internet du SAGE Lot Amont : <http://www.lot-amont.net/>

Jacques DE LA ROCQUE présente le contexte réglementaire, l'objectif et le contenu de l'évaluation environnementale.

Vincent LOUVEAU souligne que l'évaluation environnementale, démarche menée en parallèle à la construction du SAGE, permet d'offrir un regard extérieur essentiel sur le contenu des dispositions.

Suite à cette intervention, *Gilbert FIELBAL* présente la chronologie et les délais d'aboutissement du SAGE. Il précise notamment qu'un projet de règlement devra être rédigé.

La **présentation de la chronologie et des délais d'aboutissement du SAGE** est téléchargeable sur la page « Actualités » du site internet du SAGE Lot Amont : <http://www.lot-amont.net/>

Point 5 :
Point d'information sur les projets en cours

➤ **Les démarches sur la continuité écologique sur le Lot lozérien :**

Vincent LOUVEAU rappelle que l'engagement 114 du Grenelle de l'environnement prévoit la restauration des continuités pour les écosystèmes d'eau douce par l'effacement des obstacles les plus problématiques à la migration des poissons après une étude ayant permis de les identifier. En Lozère, ces ouvrages ont été identifiés le 16 octobre 2009 par la DREAL Languedoc-Roussillon, la Dir Méditerranée de l'ONEMA, le service départemental de l'ONEMA et la DDT. L'Entente Interdépartementale de la Vallée du Lot a acceptée de porter une étude coordonnée de restauration de la continuité écologique concernant 12 ouvrages du Lot lozérien afin :

- de réaliser un état des lieux-diagnostic des ouvrages,
- de définir des alternatives techniques, estimer des coûts d'investissement et de fonctionnement,
- de réaliser un rapport par ouvrage comprenant la description et le diagnostic de l'ouvrage, les alternatives techniques proposées et une note technique.

Une réunion a eu lieu le 29 juin 2012 à Chanac afin de présenter le projet aux propriétaires.

➤ **Présentation des plans de gestion des cours d'eau en Lozère et en Aveyron :**

Pierre Etienne VIGUIER rappelle que Syndicat Mixte Lot Colagne élabore depuis plusieurs années un plan pluriannuel de gestion. Une première phase technique consistant à définir et à décrire les cours d'eau et les enjeux concernés sur le bassin versant a été réalisée. Afin de définir les attentes du territoire des questionnaires ont été distribués et des commissions territoriales organisées. Sur la base de ces attentes, des propositions d'actions et de travaux ont été exposés. Après avoir consulté l'ensemble des communes adhérentes au syndicat mixte Lot Colagne et celles non adhérentes mais incluses dans le bassin versant du Lot lozérien, l'ensemble des partenaires techniques et financiers et les représentants d'usagers, la grande majorité des interventions prévues ont reçu un accueil favorable. Le projet de Plan pluriannuel de gestion sera présenté lors du prochain Comité Syndical suite à quoi une procédure de déclaration d'intérêt

général de 6 à 10 mois aura lieu pour valider l'intervention avec des fonds publics sur des terrains privés. Les travaux devraient se dérouler de l'été 2013 à l'été 2018

Lionel FABRE rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée du Lot a lancé depuis 2006 des travaux programmés dans le cadre d'un Plan Pluriannuel de Gestion qui est composé de 5 tranches de travaux d'un montant moyen de 80 000,00 €. La troisième tranche de travaux se solde cette année et les deux dernières tranches devraient être réalisées d'ici deux ans (début des travaux de la quatrième tranche cet automne et ceux de la cinquième tranche à l'automne 2013). Aujourd'hui ces opérations ont permis de réaliser plus de 90km de nettoyage de berges (entre vallée du Lot et Vallée du Dourdou de Conques) avec une sensibilisation auprès d'environ 1200 riverains à ce jour. Le prochain PPG devrait voir le jour d'ici deux à trois ans et sera réalisé en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la rivière en tenant compte des nouveaux objectifs de la DCE, du SDAGE Adour-Garonne et du SAGE Lot Amont. Il devrait couvrir les deux syndicats Lot et Dourdou de Conques et sera conforté par la mise en place d'une DIG.

➤ **Reconnaissance du Territoire à Risques Importants d'inondation (TRI) Mende-Marvejols :**

Vincent LOUVEAU et *Christophe ORTH* rappellent que par un courrier du 11 juillet 2012 Monsieur le Préfet de la Région Midi-Pyrénées Coordonnateur de bassin Adour-Garonne lançait une consultation visant à arrêter à l'échelle du bassin Adour-Garonne des Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI). Parmi eux figure le TRI Mende-Marvejols composé de 15 communes situées le long du Lot et de la Colagne. Cette reconnaissance au niveau national, si elle va jusqu'au bout, devrait permettre le soutien de l'Etat aux actions indispensables pour la sécurité des populations et des activités économiques sur le Lot et la Colagne. Conformément à la place centrale qu'ils occupent depuis des années en faveur de la lutte contre les inondations le Syndicat Mixte Lot Colagne et l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot ont organisé le 30 août 2012 une réunion en Mairie de la Canourgue pour présenter aux élus, collectivités et structures concernées par le futur TRI les enjeux de cette reconnaissance et pour recueillir leurs remarques. Parmi les remarques formulées par les participants, il a notamment été question d'étendre le TRI aux communes de la Canourgue et Banassac qui comprennent plus de 1 300 habitants et 1 100 emplois permanents en zone inondable. Il semblerait que la reconnaissance du TRI Mende-Marvejols avec la prise en compte des remarques formulées soit en bonne voie.

Jean-Paul ITIER fait remarquer que le travail important réalisé par les équipes de l'Entente Interdépartementale de la Vallée du Lot et du Syndicat Mixte Lot Colagne sur ce dossier a largement contribué à cette reconnaissance.

Aucune autre question n'est soulevée.

Jean-Paul Itier exprime ses sincères remerciements aux présents pour leur participation à la réunion et se réjouit que l'avant projet de SAGE reçoive cet accueil extrêmement favorable.

Jean-Paul Itier, Président, lève la séance à 17 heures.

Relecture assurée par Jean-Paul Itier, Président de CLE

Mise en ligne du présent compte-rendu sur le site Internet <http://www.lot-amont.net> à la rubrique Actualités.

